La présente demande de permis d'urbanisme porte sur la régularisation des travaux de sécurisation de la tribune de football du Sportcity réalisés en urgence de juin à septembre 2025.

La tribune fait partie du complexe sportif Sportcity situé Avenue Salomé 2 à 1150 Woluwé-Saint-Pierre.



Localisation de la tribune au sein du site sportif « Sportcity »



Photo de la tribune avant travaux



Photo de la tribune après travaux

INFORMATIONS PRÉALABLES :

La Tribune couverte de Football du Sportcity, ainsi que le complexe sportif (piscine et salle de sport), sont inscrit à l'inventaire du patrimoine d'ingénierie (2011) et à l'inventaire légal du patrimoine architectural pour leurs valeurs artistiques, esthétiques, historiques, sociales, techniques et urbanistiques.

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET HISTORIQUE DE LA TRIBUNE :

Bien que le centre sportif existe depuis 1959, les infrastructures modernes, telles que la tribune de football, n'ont été construites qu'à partir des années 1970. Le complexe sportif Sportcity a été érigé entre 1972 et 1975 dans un style moderniste, d'après les plans du duo d'architectes René Aerts et Paul Ramon (Groupe Forum).
En 1976, un terrain de football entouré d'une piste d'athlétisme a été aménagé au nord du site, tandis qu'au sud ont été construits plusieurs courts de tennis et un terrain de hockey. Au centre de cet ensemble, une tribune couverte — également conçue par René Aerts et Paul Ramon — a vu le jour.

Cette tribune illustre un concept architectural moderne et épuré, mettant en valeur les matériaux bruts tels que l'acier et le béton (Arch. R. Aerts et P. Ramon, 1976). Elle se distingue par l'emploi d'une technique de construction innovante, permettant la réalisation d'une couverture sans colonnes. Ce dispositif garantit une visibilité optimale depuis l'ensemble des sièges vers le terrain de sport.
Les qualités architecturales des salles de sport et de la tribune ont été reconnues dès leur inauguration, comme en témoignent les articles publiés en 1975 et 1978 dans la prestigieuse revue d'architecture Acier – Stahl – Steel.

TRIBUNE COUVERTE

La tribune, située sous un imposant auvent autoportant en forme de parabole, a été construite selon le type Aero-Elascon*1. Elle se compose de poutres en acier courbées, ancrées à l'arrière du bâtiment dans des colonnes métalliques reposant sur des fondations en béton. Ces poutres sont reliées entre elles par des pannes et des solives horizontales, formant une structure légère et stable.

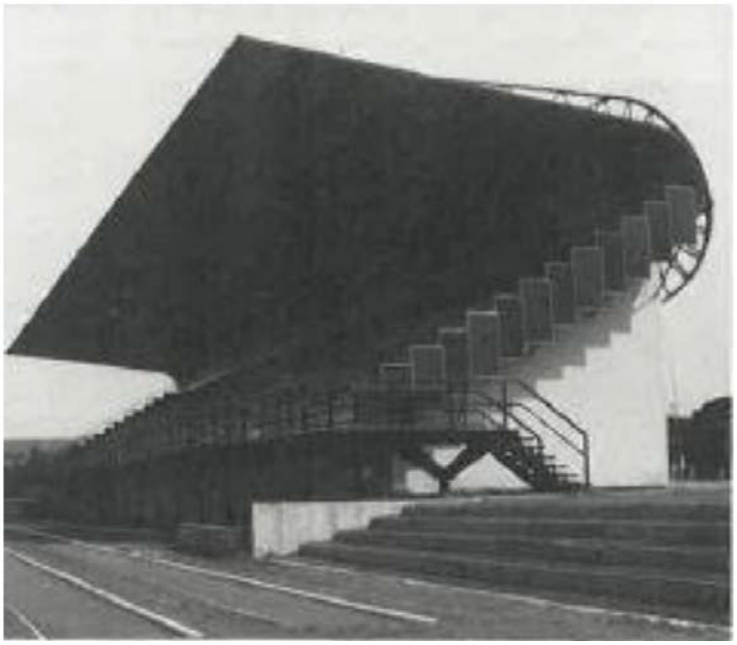

Photos : Détails de la structure métallique de la tribune lors de sa construction (source : Acier 1978, p. 119 ; Urban.brussels, 2025, Erfgoedrapport).

La couverture a été réalisée en tôles ondulées, tandis que l'ensemble repose sur un socle en béton abritant les vestiaires et espaces de stockage.
L'arrière de ce volume en béton est revêtu de tôles ondulées en aluminium, déclinées dans des tons gris et rouge brique/bordeaux, conférant à l'ensemble une identité visuelle cohérente avec le style moderniste du complexe.

La tribune, élevée à environ 2,50 mètres de hauteur, est accessible par deux escaliers métalliques situés de part et d'autre du bâtiment.

**1 La typologie Aero-Elascon est une technique constructive ingénieuse rendue possible grâce aux progrès réalisés dans la maîtrise du béton et de l'acier. Développée à partir de 1953 par l'ingénieur néerlandais J. Van Stockum, elle fut d'abord utilisée comme système préfabriqué pour la réalisation de garages sans colonnes. Ce n'est qu'à la fin des années 1950 que cette technique a commencé à être appliquée à la couverture de tribunes, où elle a démontré tout son potentiel en permettant la création de structures autoportantes légères et sans appuis intermédiaires.*





ETAT SANITAIRE DE LA TRIBUNE

Malgré plusieurs campagnes de modernisation et d'entretien menées au fil des années sur l'imposant ensemble de bâtiments composant le centre sportif, la tribune n'a bénéficié que de réparations ponctuelles et mineures.
Ces interventions limitées n'ont pas permis d'enrayer la détérioration progressive de son état sanitaire, devenue préoccupante ces dernières années.
Les tôles ondulées du toit de la partie « voilure/auvent » présentaient une instabilité importante, rendant nécessaire leur démontage ou réparation complète. Par ailleurs, la stabilité des colonnes en acier enterrées, fortement corrodées, a également fait l'objet d'un examen approfondi.
Face à ces constats de pièces détachées et de traces de rouille observés dans la structure de la tribune, la commune a mandaté un bureau d'étude en stabilité afin de réaliser une expertise complète et d'évaluer la vétusté de l'ouvrage ainsi que la nécessité éventuelle de travaux.












TRAVAUX DE SECURISATION

À la suite de plusieurs études via des bureaux d'études en stabilité portant sur l'analyse de l'état structurel de la tribune, et les potentiels risques pour la sécurité du public, il a été jugé par les autorités communales pour des raisons de sécurité urgentes, de procéder au démontage partiel de la tribune couverte.
La prise d'un premier arrêté du Bourgmestre a été ordonné le 14.02.2025.
Cet arrêté ordonnait la fermeture de l'accès aux gradins jusqu'à ce que la tribune soit sécurisée ou démolie, et imposait la prise de mesures conservatoires en cas de vents supérieurs à 70 km/h, conformément aux recommandations de l'expert.
Un second arrêté du Bourgmestre, daté du 27.02.2025 puis un modificatif du 26.05.25, a été introduit, ordonnant aux services communaux compétents :

- d'organiser le démontage de la voilure (et le maintien des gradins existants),
- d'assurer la pose d'une couverture en tôles,
- de désigner une entreprise chargée du chantier,
- de suivre les travaux et d'en limiter l'accès pour des raisons de sécurité.

De fin juin à début septembre 2025, les travaux ont été réalisés par une entreprise spécialisée. La voilure de la tribune, comprenant les tôles d'habillage et la structure portante, a été entièrement démontée. Les gradins en béton et éléments structuraux en acier ont été conservés en vue d'assurer une potentialité de réversibilité future à l'ouvrage.

Une couverture de toiture en tôles nervurée, dont le modèle/modénature est très proche de celles déjà présentes sur les bâtiments avoisinants du centre sportif, a été mise en place afin d'assurer une parfaite étanchéité et assurer la protection de la structure existante et des gradins en béton conservés contre toute dégradation supplémentaire. L'objectif visé fut d'assurer une certaine esthétique architecturale d'ensemble, en harmonie avec les autres bâtiments présents sur le site. Les escaliers latéraux ont, quant à eux, fait l'objet d'un démontage en urgence en raison d'un risque en terme de stabilité jugé en cours de chantier.

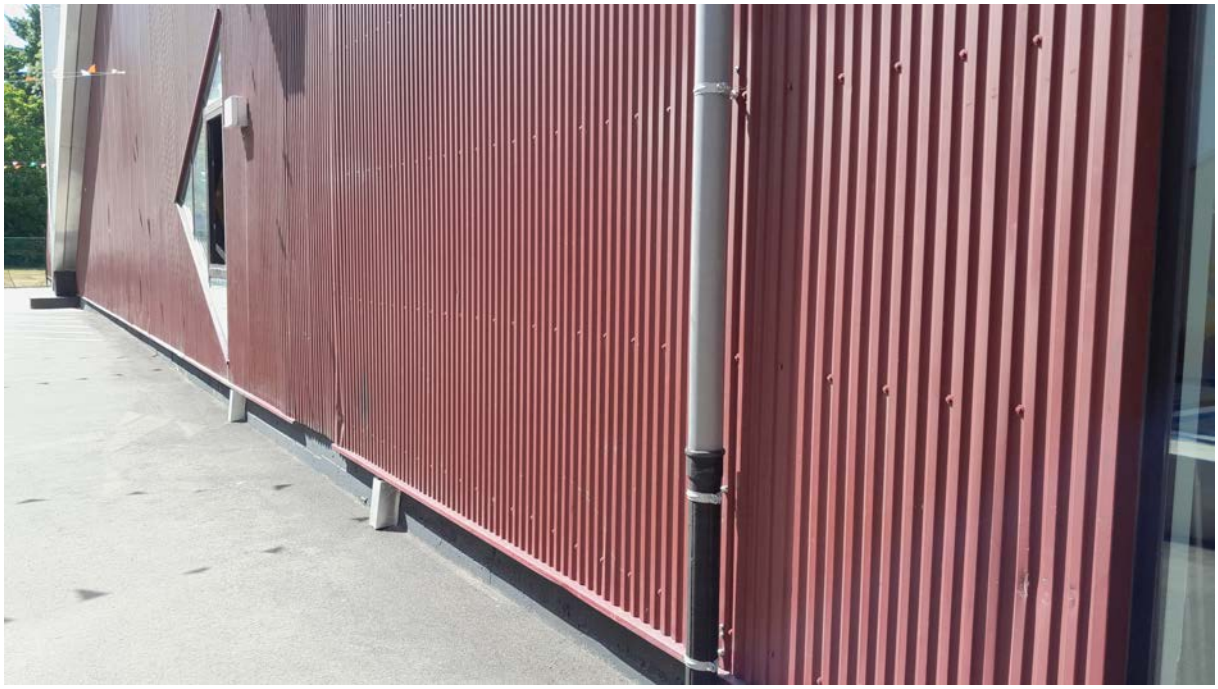



Bardage existants sur site servant de modèle pour la nouvelle tôle ondulée.

Les rapports d'ingénieur et le cahier des charges relatif aux travaux exécutés sont transmis dans le cadre de la présente demande de permis.

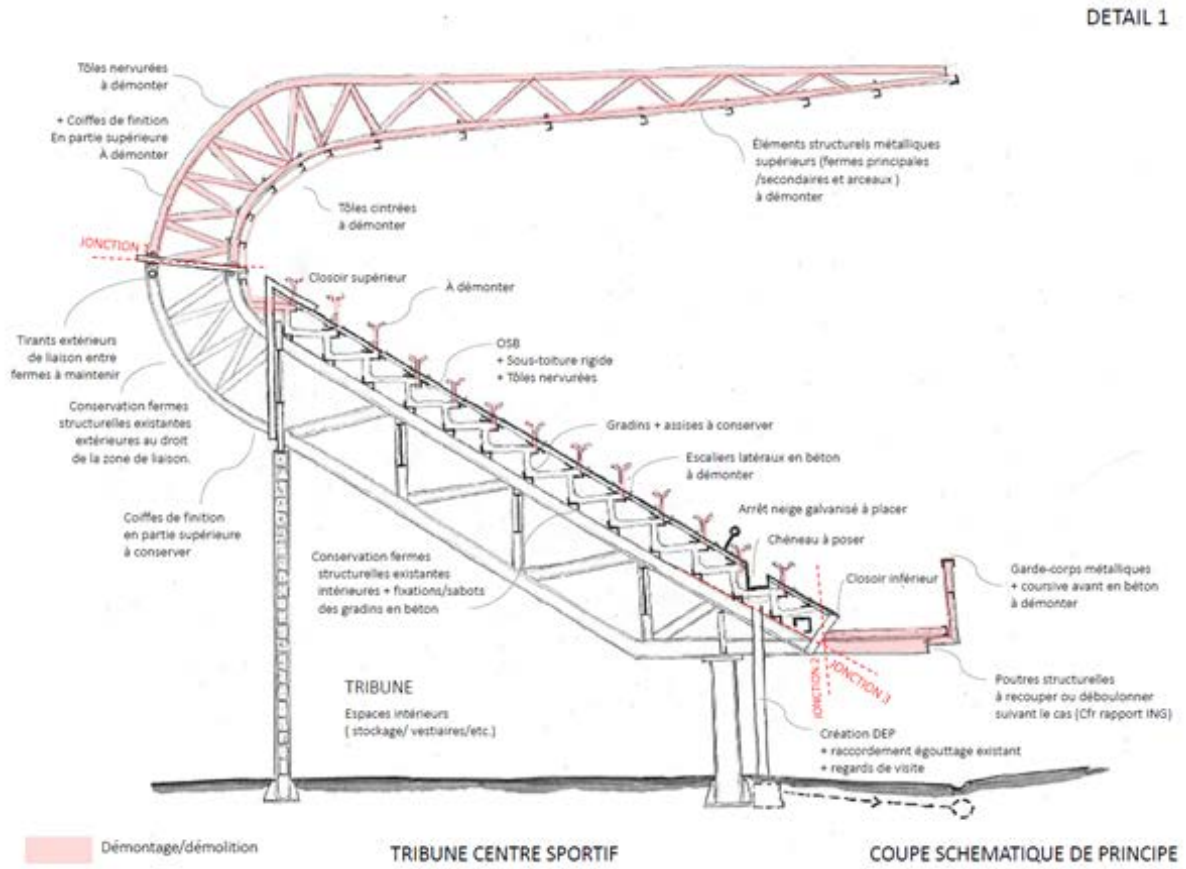

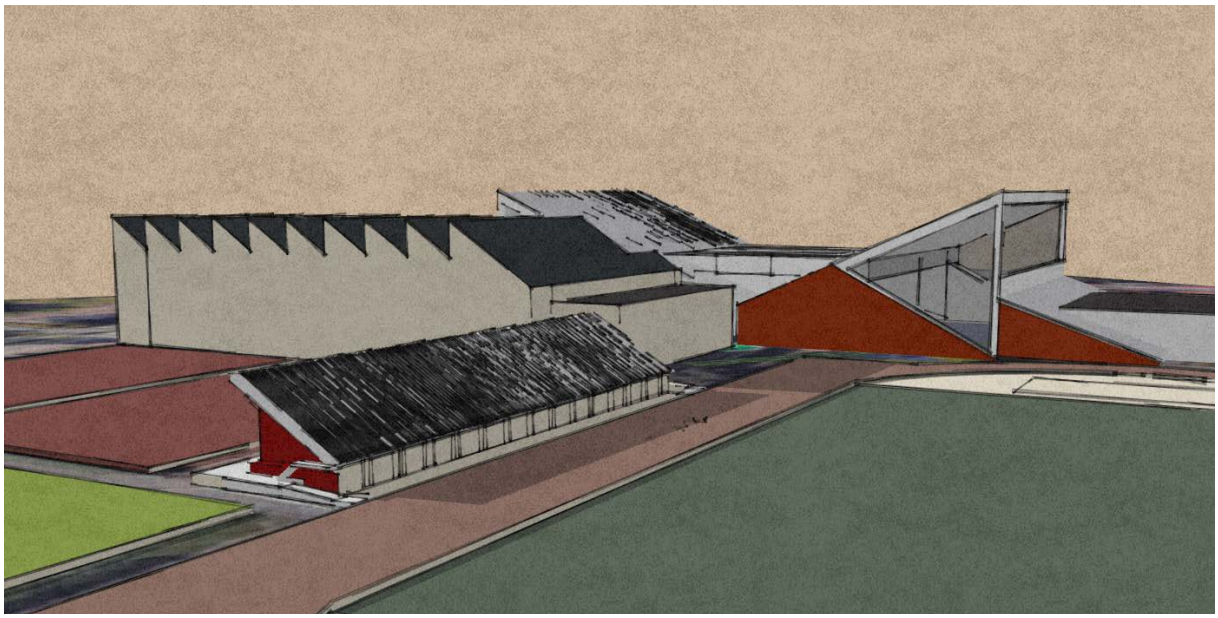

Croquis d'intention situation projetée



Photo prise après travaux – Situation existante au 13.02.2026

La présente demande de permis vise donc à régulariser la situation actuelle.

Son intervention est totalement réversible.

Les gradins d'origine en béton sont conservés sous la tôle ondulée qui permet de les protéger de la pluie et des dégradations plus rapides que s'ils avaient été maintenus non couverts.

L'utilisation de tôle ondulée n'est pas due au hasard et fait écho au matériau utilisé sur une grande partie du site du Sportcity.

Le cahier des charges des travaux réalisés ainsi que les fiches techniques des tôles utilisées sont jointes au présent dossier.